



Quel délai pour sortir d'un ehpad lors d'un dispositif ARS

Par **Ocelot**, le **26/04/2021** à **19:45**

Madame, Monsieur,

Ma tante, dont je suis la personne de confiance, est actuellement en ehpad dans un dispositif ARS.

Cet endroit est tenu par des personnes d'une très grande malhonnêteté, avec lesquels il n'y a eu aucune possibilité de dialogue. Elle n'a aucun soin, en dehors des médicaments qui lui sont donnés, alors que l'hôpital avait prescrit notamment de la kinésithérapie. Bref.

J'ai donc fait les recherches et démarches nécessaires afin qu'elle soit transférée dans un autre établissement, semblant répondre à des critères prenant en compte les personnes y entrant.

Sauf que, l'ehpad essaie par tous les moyens d'empêcher sa sortie prévue mercredi 28 avril, en prétextant diverses choses, dont la dernière en date est que nous devons 15 jours! Or le dispositif ARS ne peut excéder 30 jours, et elle est rentrée le 30 mars.

Je suis atterrée par cette façon d'agir, d'autant qu'elle ne reçoit aucun soin, ne voit aucun médecin, etc.

Comment puis-je agir sans être confrontée à une telle mauvaise foi, et une pratique tout à fait incompréhensible et inacceptable?

J'espère obtenir un conseil, un avis qui pourrait nous aider, et je vous en remercie par avance.

Très cordialement,

Madame Charpentier-Harvey